



HAL
open science

Lois de l'Histoire, lois dans l'Histoire, retour sur une approche scientifique

Emmanuel Cherrier

► **To cite this version:**

Emmanuel Cherrier. Lois de l'Histoire, lois dans l'Histoire, retour sur une approche scientifique. L'Harmattan. Evolution et histoire. Les modèles du devenir (dirigé par Alain Jenny et Hervé Mauroy), L'Harmattan, pp.74-100, 2014, Questions contemporaines, 978-2-343-03096-8. hal-04508129

HAL Id: hal-04508129

<https://hal.science/hal-04508129v1>

Submitted on 17 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lois de l'Histoire, lois dans l'Histoire, retour sur une approche scientifique

Selon Montesquieu, « les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses : et dans ce sens tous les êtres ont leurs lois ; la Divinité a ses lois ; le monde matériel a ses lois ; les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois ; les bêtes ont leurs lois ; l'homme a ses lois. Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité ; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents ? Il y a donc une raison primitive ; et les lois sont les rapports qui se trouvent entre elle et les différents êtres, et les rapports de ces différents êtres entre eux »¹. En se penchant ainsi sur le sens et les implications du concept de loi, Montesquieu fait, implicitement mais logiquement, appel à l'Histoire, source d'enseignements. En effet, c'est bien l'ambivalence du concept d'histoire qu'illustre la remarque du baron de La Brède car, si l'Histoire désigne les événements, les actes et faits du passé de l'humanité, elle est aussi la *discipline* qui étudie ce passé. Cette dernière acception la rattache à la science, entendue comme un ensemble cohérent de connaissances relatives à certaines catégories de faits, d'objets ou de phénomènes obéissant à des lois et/ou vérifiés par les méthodes expérimentales.

Histoire et science nouent donc une relation complexe autour du concept de loi, mais de quelle loi s'agit-il, puisque, comme le résume Simone Goyard-Fabre, elle a deux significations : « la loi, dans les sciences physiques, intelligibilise les données sensibles de la nature et établit entre elles des rapports qu'elle exprime en langage mathématique », alors que « la loi, dans les sciences humaines, a une vertu directive et régulatrice »². D'évidence, l'interrogation sur les rapports entre science et histoire ne porte pas sur la définition juridique³, et c'est donc le sens premier qui doit ici être évoqué. Or, il n'est pas neutre, puisque la notion de science est aussi diverse que celle d'Histoire ou de loi. La définition de la loi en science est formée à partir des sciences exactes (ou « sciences de la nature », dans une très large vision de celle-ci). Si une loi est une proposition générale constatant une nécessité objective (tout phénomène a une cause), il n'en reste pas moins que cette vérification se produit par l'expérience, laquelle, par évidence, ressort surtout des sciences exactes (physique, biologie et chimie) dont l'objectif est de découvrir des relations stables entre des phénomènes observables et, dans la mesure du possible, d'exprimer ces relations au moyen de formules mathématiques telles que fonctions ou équations.

¹ *L'esprit des lois*, I,1 (nous qui soulignons).

² Article « Loi », in Philippe Raynaud et Stéphane Rials, *Dictionnaire de philosophie politique* (dir.), Paris, PUF, 1996, rééd. 2003, p. 417.

³ Soit la prescription promulguée par l'autorité souveraine et dont la transgression est poursuivie (synonyme de loi positive).

Ainsi entendue, la loi naturelle⁴ est devenue quasiment synonyme de « loi scientifique », ce qui pose alors la question du rapport exact de l'Histoire, discipline humaine par excellence, à la science. L'Histoire est-elle guidée par des mécanismes systématiques dont la récurrence établirait la validité en tant que lois ? Ancienne, cette question a fait l'objet de multiples débats, qui semblent aujourd'hui tranchés dans un sens négatif (I). Partant, si l'on doit admettre – vision couramment admise – qu'il n'y a pas de lois de l'Histoire, peut-on alors considérer l'Histoire comme une science, peut-être en avançant qu'à défaut de lois de l'Histoire, il existe des lois *dans* l'Histoire (II) ?

Les lois de l'Histoire : un concept réfuté

L'idée qu'il y aurait en histoire des lois gouvernant l'évolution des sociétés humaines est très ancienne. Nombre d'auteurs (et pas des moindres) et de courants de pensée ont tenté d'en démontrer l'existence. Cette intuition se retrouve implicitement dans toutes les philosophies de l'histoire, mais passé ce point de départ commun, chacune présente sa vision de ces lois, perçues comme le ressort (appelé Liberté, Raison ou lutte des classes) selon lequel l'Histoire se meut. Or, cette analyse ne tient guère. D'une part, le caractère même d'une loi étant sa force irrésistible, cela supposerait donc l'existence d'un déterminisme, contre lequel l'homme n'aurait qu'une marge de manœuvre réduite ou inexistante. D'autre part, un examen plus poussé de la nature même de l'Histoire montre que, par principe, celle-ci se prête mal à l'existence de lois.

Le déterminisme ne résiste pas à l'examen

Le concept de loi induit le déterminisme, dans la mesure où, si des lois gouvernent le comportement des hommes en société, celui-ci serait alors pré-défini, déterminé. Longtemps accréditée (notamment à travers une définition religieuse), la vision déterministe a cependant fini par être réfutée, notamment sous l'angle de son rapport à l'historicisme.

Le contenu du concept de déterminisme historique

En son sens premier, le déterminisme évoque la « soumission à une fatalité », sans aucun moyen de s'y soustraire. Or, certaines théories postulent au contraire la capacité de l'homme à modifier le cours des événements, ce qui n'est pas sans poser un problème ontologique. Pour Kant, par exemple, une loi fondamentale de l'histoire (soit une force de réalisation supérieure, à l'image de ce que pourrait être la Providence divine) réalise l'avènement de la liberté pour tous. N'y a-t-il pas contradiction entre cette force contraignante et la réalisation de la liberté ? De même, s'il y a des lois identifiables, serait-il alors possible de connaître le cours futur des événements, d'influer sur lui et changer la situation ? Mais seraient-ce alors des lois, puisqu'elles ne seraient pas immuables ? On le constate, l'idée de lois suppose qu'il existe des limites à ce qui relève de la seule volonté humaine. Marx montre ainsi que les hommes font l'histoire, mais cette dernière a aussi une force autonome de contrainte sur les actions possibles : le premier fait historique fut même selon lui, ainsi qu'il l'établit dans *L'Idéologie allemande*, la nécessité pour l'homme de construire ses moyens de production : c'est donc une loi de nature qui fonde l'histoire. Karl Marx bâtit une explication matérialiste des faits historiques. Il s'inspire des leçons de Hegel, mais rejette sa philosophie de l'Histoire, car pour

⁴ Egalement définie par Jean Ullmo comme « l'expression mathématique (ou orale, pour les plus simples d'entre elles, qui correspondent aux relations statiques) de la validité permanente escomptée d'une relation répétable constatée dans les phénomènes naturels » : *La pensée scientifique moderne*, Paris, Flammarion, 1958, chapitre 2, p. 54.

lui le principe de l'Histoire est l'économie ; son moteur est la lutte des classes ; son but est le communisme. L'Histoire est ainsi dominée par la grande loi du devenir : l'organisation économique n'est en fait qu'une lutte entre des forces antagonistes. Au fur et à mesure qu'elle change, changent aussi les superstructures qui étaient liées à l'ancien ordre des choses : la morale, la science, la religion, la politique subissent une évolution dont la direction même constitue le sens de l'Histoire.

On constate par ces quelques exemples que les courants de pensée qui postulent le déterminisme s'inscrivent dans une analyse historiciste. Par les tenants de la sociologie, la volonté de faire de l'Histoire une science déferle dans les canaux du positivisme⁵, lequel à la fois entraîne le scientisme (soit une confiance en un avenir que les progrès scientifiques annoncent meilleur)⁶ et nourrit l'historicisme⁷. Ce dernier désigne autant un courant de pensée qu'une période de l'historiographie allemande, florissante dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et qui voulait ériger l'Histoire au rang de science rigoureuse. Pour cette école, l'historien doit établir les faits tels qu'ils se sont produits et rejeter toute systématisation. C'est donc un déni de toute philosophie téléologiste de l'Histoire, pour appliquer à la méthode historique les concepts du positivisme. A l'inverse de l'universalisme de l'école classique, l'historicisme préfère l'étude au cas par cas, et affirme que les connaissances, les courants de pensée ou les valeurs d'une société sont liées à une situation historique contextuelle. Cela ne vaut que pour la méthode d'étude, car l'historicisme postule que l'histoire des sociétés, leur évolution et leur succession sont soumises à des lois. Celles-ci, dissimulées au commun des mortels, doivent être découvertes. Ce faisant, ce genre de théorie amène alors par voie de conséquence l'idée que rien ne saurait jamais résulter du hasard, ou d'un simple concours de circonstances. Ainsi que le résume F. Engels : « partout où le hasard semble jouer à la surface, il est toujours sous l'empire de lois internes cachées, et il ne s'agit que de les découvrir »⁸. La théorie du complot⁹ a trouvé sa source la plus forte dans cette idée de lois imperceptibles régulant la société. Karl Popper souligne ainsi que le psychologisme, dans une version extrême, peut mener à la thèse du complot : pour expliquer un phénomène social, on ignore les sciences sociales (qui veulent expliquer les ressorts cachés de la société) et on cherche ceux qui ont intérêt à ce que le phénomène se produise, en partant du principe que tout ce qui survient résulte forcément et directement des desseins d'individus ou groupes puissants. En réalité, plusieurs sens sont donnés à l'historicisme, en fonction des objectifs qu'il s'assigne ou plutôt qu'on lui prête. Les conflits sur la définition du terme renvoient en fait à une vieille guerre de tranchées entre l'histoire et la sociologie, qui fit rage à la croisée des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Comme le résume Giovanni Busino, en défense de la supériorité de la sociologie, F. Simiand proclame « qu'il n'est guère possible d'expliquer scientifiquement le singulier, d'élever la connaissance historique à la dignité de science, sans au moins établir des lois conditionnelles. Il n'y a de connaissance que lorsqu'il y a des lois et il n'y a de lois que

⁵ Qui réfute toute vision métaphysique, et considère que seules l'analyse et la connaissance des faits réels vérifiés par l'expérience peuvent expliquer les phénomènes du monde sensible.

⁶ Le scientisme est une théorie selon laquelle la science expérimentale est le seul mode de connaissance valable, ou, du moins, supérieur à toutes les autres formes d'interprétation du monde.

⁷ Alain Boyer le définit comme « toute philosophie qui attribue à l'histoire un sens déterminé, providentiel ou catastrophique, circulaire ou linéaire, optimiste ou pessimiste », article « Historicisme », in Sylvie Mesure et Patrick Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p. 569.

⁸ « Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande », in Marx, Engels, *Etudes philosophiques*, Paris, Editions sociales, 1974, p. 216.

⁹ Et ce même si elle attribue la responsabilité des faits à l'action secrète d'hommes, groupes, organisations, et non à la fatalité ou une divinité. Si le responsable, l'auteur le « coupable » différent, le processus d'imputation à une cause occulte (réfutant donc l'idée de hasard pur) est identique.

des phénomènes collectifs. Puisque l'unique, les accidents et les actions individuelles composent et délimitent le domaine de l'histoire, puisque celle-ci ne s'occupe pas de phénomènes collectifs, elle est un procédé de connaissance, c'est la connaissance indirecte atteinte par le biais des traces des phénomènes étudiés, c'est le résultat d'un raisonnement élaboré à partir de traces attestées par des documents »¹⁰. Le conflit opposa les historiens historisants attachés à l'aspect événementiel de l'Histoire, tel Seignobos, et les historiens sociologisants, tel Simiand, qui acceptent et même préconisent l'absorption de l'histoire dans la sociologie car ce qui les intéresse n'est pas la description de l'unique ou de l'accidentel, mais la recherche des lois de l'évolution humaine devenue l'objet d'un savoir rationnel¹¹. Pourtant, cette querelle de préséance entre histoire et sociologie n'était pas exactement la volonté des fondateurs de la sociologie. Ainsi, Durkheim n'oppose pas histoire et sociologie : pour lui, « il y a, dans l'histoire, du général et du permanent qui peut être traduit en lois ; mais il y a aussi du variable, du contingent, qui est imprévisible. L'origine des contingences est l'individu dans toutes ses formes. Le domaine du nécessaire est le domaine de la sociologie »¹². L'histoire est le moyen d'étude pour la sociologie, laquelle est « une sorte d'histoire entendue d'une certaine manière »¹³. Il en va de même pour Comte et sa célèbre loi des trois états, marquée par un déterminisme rigoureux (analyse déjà opérée par Saint-Simon¹⁴) : l'Histoire est conçue comme le devenir de l'intelligence, et les progrès de l'esprit humain sont le moteur de cette histoire. La politique est issue de l'observation scientifique, qui pose des lois et décrit l'organisation nécessaire de la société : plutôt que de découvrir les (inaccessibles) causes, l'esprit s'attache à découvrir les lois effectives des phénomènes, puisque les lois sont les relations constantes entre les phénomènes observés. La société s'organise sur des bases scientifiques, mais cette société n'est pas le peuple, la nation ou l'Etat : Comte envisage l'Humanité, érigée au rang de Grand Etre ; d'où la sociologie, science de la société, et donc appelée à être la science englobant les autres sciences, dont l'Histoire. Le conflit conceptuel sur l'historicisme renvoie donc à la question de la subordination de l'histoire à la sociologie, ou au contraire de son autonomie et sa possibilité d'être alors une science à part entière (cherchant donc à découvrir des lois propres à l'Histoire). Mais de quelles lois parlons-nous ?

Pour les partisans de l'historicisme, estime Sylvie Mesure, « tout en différant des lois de la nature, certaines lois du monde historique et social permettraient la prédiction, par exemple la prédiction des révolutions : les lois naturelles sont immuables, et elles valent

¹⁰ Article « Histoire et sociologie », in Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005, p. 319.

¹¹ C'est dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que l'histoire a adopté la méthode critique, magnifiée par Charles Victor Langlois et Charles Seignobos à partir de l'histoire politique : succession des faits en un ordre chronologique, et un récit chronologique, avec relations simples de cause à conséquence. Cette vision déterministe a fait qualifier l'histoire positiviste d'histoire « événementielle », ou « historisante ». En effet, l'histoire positiviste a eu le mérite de partir des faits et de les étudier de façon critique (culte du fait), mais elle s'est limitée à cela. La méthode marxiste s'est ensuite développée, basée sur l'histoire des faits économiques et sociaux (sociologie, géographie, économie, etc. sont utilisées), cf Robert Mandrou, article « Statut scientifique de l'Histoire », in *Encyclopedia Universalis*, pp. 466 et s.

¹² *Journal sociologique*, Paris, PUF, 1969, pp. 674-675.

¹³ Cité par Giovanni Busino, art. cit., pp. 319-320.

¹⁴ Saint-Simon distingue 12 périodes de l'histoire (*Mémoire sur la science de l'homme*). Il y évoque le système féodal (fondé sur la combinaison du pouvoir religieux et du pouvoir militaire, domination de la force) ; la phase métaphysique (domination du droit) ; le système industriel (domination de la science).

partout et toujours, tandis que les lois sociales n'exprimeraient que des régularités susceptibles de varier d'une période à l'autre, modifiables par l'action humaine et capables de faire émerger de la nouveauté »¹⁵. Arrive donc la nuance selon laquelle l'histoire comporte donc des lois, mais pas exactement de la même nature qu'en sciences exactes (mais la méthode des premières est tout de même considérée comme plus scientifique, et donc souhaitable). Or, certains penseurs reprochent justement à l'historicisme de ne pas assez faire la nuance entre ces deux domaines des sciences, et de les confondre. C'est notamment le cas du libéral Ludwig von Mises¹⁶, qui estime que, croyant pouvoir appliquer les méthodes des sciences naturelles à l'histoire, l'historiciste recherche les lois qui gouverneraient l'histoire, alors que la notion de loi du changement historique est contradictoire : l'histoire est une suite de phénomènes caractérisés par leur singularité. Les caractéristiques qu'un événement a en commun avec les autres ne sont pas historiques : dans des circonstances identiques, les hommes pourraient se conduire différemment. Il manque donc la force irrésistible qui entre dans la définition d'une loi. Ce n'est qu'un des aspects de la réfutation de l'historicisme.

La réfutation

Les limites de l'historicisme ont été soulignées par de nombreux auteurs. Par exemple, Raymond Aron expose le relativisme auquel mène logiquement l'historicisme¹⁷, qui est tout autant combattu par Léo Strauss¹⁸ et Karl Popper¹⁹, mais Strauss se réfère à un sens ancien, différent de celui que Popper examine, et qui a fait de ce dernier le contempteur principal de cette doctrine. Karl Popper définit l'historicisme comme la théorie « touchant toutes les sciences sociales » qui consiste à faire de la « prédiction historique » le principal but » de ces disciplines, et qui justifie un tel objectif par l'affirmation qu'il existe des « lois » sous-tendant les développements historiques et que ces lois peuvent être découvertes²⁰. Popper distingue deux variantes de l'historicisme, et cherche à dépasser l'analyse trop souvent simpliste et globalisante qui est faite de cette théorie. Abordant la question de la confusion entre sciences de la nature et sciences humaines, il distingue ainsi :

l'historicisme anti-naturaliste (ou « historisme »), selon lequel les méthodes de la physique ne peuvent être appliquées aux sciences sociales, car le caractère historique des lois sociales rend inapplicables en sociologie les méthodes de la physique. S'y opposent entre autres l'absence de régularités permettant des généralisations à long terme, l'impossibilité d'appliquer la méthode expérimentale, l'interaction entre observateur et observé, ou l'inadéquation des méthodes quantitatives ;

l'historicisme pro-naturaliste (historicisme proprement dit), basé sur la croyance en l'existence de lois de l'histoire dont la portée serait universelle. Dès lors, les méthodes de la physique peuvent et doivent être utilisées en sciences sociales, puisqu'il y a un point commun entre la physique et la sociologie : la prédiction à l'aide de lois, et la vérification des lois par l'observation. D'après ce courant de pensée, la sociologie, comme la physique, est une branche de la connaissance qui tend, tout à la fois, à être théorique et empirique. Popper accepte cette dernière thèse, mais pas la façon dont les historicistes l'interprètent. Pour Sylvie Mesure, Popper montre que l'historicisme consisterait à soutenir que « s'il ne peut y avoir de régularités sociales se maintenant au-delà d'une période particulière, rien n'interdit de penser

¹⁵ Sylvie Mesure, , art. « Historicisme », in *Dictionnaire de la pensée sociologique*, op. cit., p. 324.

¹⁶ *Théorie et histoire : une interprétation de l'évolution économique et sociale*, Yale University Press, 1957.

¹⁷ *La Philosophie critique de l'histoire*, 1938.

¹⁸ *Droit naturel et histoire*, 1953, Paris, Plon, 1954.

¹⁹ *Misère de l'historicisme*, 1944, Paris, Plon, 1956.

²⁰ Sylvie Mesure, art. « Historicisme », in *Dictionnaire de la pensée sociologique*, op. cit., p. 324.

que les lois reliant les différentes périodes elles-mêmes constituent des « lois universellement valables de la société », autorisant ainsi des prévisions sur une grande échelle »²¹. Le terme de prédictions pourrait surprendre, dans une critique, justement, de l'historicisme. Or, il convient de distinguer 2 types de prédictions : celle relevant du genre « prophéties » (concernant un événement à venir), et celle ressortant du genre technologique (indiquant les mesures à prendre pour obtenir tel ou tel effet). Les historicistes ne retiennent que le premier type et rejettent l'idée d'une science sociale technologique (basée sur la prédiction technologique). C'est ce que reproche Popper, pour qui cette analyse mène à un fatalisme : la société ne peut évoluer qu'en suivant une direction invariable, et en passant par des étapes déterminées à l'avance. Ce genre d'idée est à la base du développementalisme, courant de pensée qui a eu son heure de gloire entre la fin du XIX^{ème} siècle et les années 60 du XX^{ème} siècle.

En effet, l'idée de loi en histoire peut être rapprochée des présupposés de l'école développementaliste : de la même façon que certains auteurs estimaient que l'Histoire suivait un cheminement déterminé par des lois immuables, des observateurs des sociétés dites « primitives » ou « du Tiers monde » avançaient qu'il n'existait qu'une voie de développement, sur laquelle chaque société cheminait à son rythme propre. Cette vision d'un unique chemin sur lequel les peuples n'étaient pas identiquement avancés relevait d'un déterminisme qui supposait également l'existence de lois du développement : le même processus (consistant en la révolution néolithique, l'écriture et l'alphabet, le développement d'un Etat bureaucratique – théorisé par Max Weber – et la révolution industrielle) devait concerner toutes les sociétés. Celles qui ne l'avaient pas connu étaient dites « sans Histoire ».

De plus, l'historicisme antinaturaliste, dans une attitude totaliste, s'intéresse à la transformation de la société globale (et se trouve ainsi associé à l'utopisme). Popper critique ce totalisme, dans la mesure où il lui semble impossible de contrôler toutes les relations sociales, puisque tout nouveau contrôle introduit de nouvelles relations, produisant un mouvement infini. De même, Popper récuse l'argument historiciste (anti-naturaliste) sur les limites de la généralisation : les difficultés rencontrées dans les sciences sociales existent aussi dans les sciences physiques, et n'empêchent pas les sciences sociales de découvrir des lois véritablement universelles. Contre l'historicisme pro-naturaliste, Popper attaque la croyance selon laquelle « la tâche des sciences sociales est de dévoiler la loi d'évolution de la société ». Pour lui, il n'y a pas de mouvement de la société au sens où on parle de mouvement en physique, et donc il ne peut y avoir de lois de mouvement : la science est imprévisible, et elle change le monde historique via la technique. Il y a interaction entre nos connaissances et les événements : on ne peut donc pas prédire les aspects de l'Histoire humaine qui seront influencés par les progrès de nos connaissances (que nous ne pouvons encore connaître). En effet, la science ne pourrait prévoir l'avenir que si celui-ci est prédéterminé (contenu en quelque sorte dans le passé) : cela reviendrait à souscrire au déterminisme qu'envisageait le physicien Pierre Simon de Laplace évoquant le « démon » (qui peut connaître, à un moment donné, tous les paramètres de toutes les particules de l'univers et pourrait alors en induire l'état futur), et les « lois inexorables de la nature et de l'histoire » (selon cela, tous les phénomènes seraient prédéterminés). Pour Popper, affirmer cela revient à confondre la prédiction historique et la prévision scientifique (comme en physique et astronomie). Bref, ce monde est imprévisible à terme : l'avenir est ouvert, l'Histoire n'est pas écrite, et il n'y a pas de lois de l'histoire. Il peut y avoir, au mieux, des tendances générales (non synonymes de lois), et qui ne peuvent fonder la moindre prédiction. Cette prise de position rejoint ce qu'écrit Charles Higounet²² quant aux rapports entre géographie et histoire : il rejette le

²¹ Art. cit., p. 324.

²² Article « L'Histoire géographique », in *Encyclopedia Universalis*, op. cit., p. 476.

« déterminisme simpliste de Jean Bodin, de Montesquieu et plus récemment du géographe allemand Friedrich Ratzel, selon lequel « le milieu fait l'homme » ». Or, cela ne résiste pas à l'analyse historique : l'homme s'adapte, résiste, modifie son environnement, agit sur lui et tente de se libérer des contraintes de la nature.

La dernière idée émise par Popper est intéressante, en ce qu'il y aurait donc en Histoire des tendances générales, mais pas des lois universelles. On retrouve, à peu de choses près, l'analyse nietzschéenne de l'éternel retour²³. Certes, « toutes les choses reviennent éternellement, et nous-mêmes avec elles. Tout s'en va, tout revient ; éternellement roule la roue de l'être. Tout meurt et tout reflurit, éternellement se déroule l'année de l'être », mais cela ne suffit pas à parler d'une loi, au sens où elle serait systématique et permanente, immuable. Le cycle n'est pas totalement la répétition à l'identique : il y a évolution (le caractère immuable est donc absent). Pour Nietzsche, il y a cycle, mais il s'agit du retour de choses semblables : ce n'est pas l'éternel retour du *même*, mais l'éternel retour de choses *semblables*. Dès lors, il faut écarter l'idée que le monde poursuit une fin transcendante... et l'un des critères de la « loi » est absent.

Cette remise en cause de l'historicisme nous fait donc écarter l'idée d'une soumission à un fatalisme, et il faut donc considérer le déterminisme, dans cette question, comme signifiant plutôt « il y a des causes » que « il y a des lois ». L'intérêt de cette nuance est que, si les faits ont une cause, ce déterminisme permet alors de continuer à aborder la question des lois en histoire, et ne pas en écarter totalement l'hypothèse. Est-ce cependant suffisant pour faire de l'Histoire une science ? C'est donc, *in fine*, la nature même de l'Histoire en tant qu'objet d'étude qui doit être abordée.

L'Histoire, une discipline irréductible à l'idée même de loi

Au-delà d'un argument premier (pour ne pas dire primitif) selon lequel l'Histoire est l'étude de faits, alors que la science est l'étude des lois qui régissent les faits – opposition par trop réductrice – les éléments avancés pour contester l'existence de lois en histoire sont multiples, et ne manquent pas de logique. Ils tiennent à la nature même du matériau historique, à commencer par le rapport du singulier au général.

Etablir la présence de lois suppose de repérer des constantes générales de causalité ou de cycle derrière des événements *a priori* dissemblables. Or, en histoire, l'inverse règne : les événements sont si singuliers qu'aucune loi ne peut les assimiler. La démarche de l'historien est de rendre compte d'une période donnée, de la vie et des actions d'un personnage historique : à chaque fois, c'est la singularité de l'objet étudié qu'il s'agit de restituer, même pour deux événements ou deux époques ayant *a priori* des ressemblances. La raison en est que dans toute suite d'actions imputables à l'homme, intervient le moment d'un choix entre au moins deux possibilités : faire, ou ne pas faire. A conditions égales, les faits scientifiques seront semblables entre eux, alors que les faits historiques peuvent diverger, et le font généralement, même légèrement. Les mêmes causes n'entraînent pas forcément les mêmes effets.

Cette différence majeure introduit donc le problème de l'imprévisibilité de l'événement. Alors qu'une loi scientifique permet d'établir des prévisions (par exemple, les lois de Kepler permettent de calculer la trajectoire et la position des planètes par rapport au Soleil, sur la totalité de leur cycle), dans l'histoire humaine les événements qui se produisent n'ont rien de prévisible à l'avance, car ils ne dépendent pas d'une causalité nécessaire. Toute notion de « signes avant-coureurs » (détectée évidemment *a posteriori*) est sujette à caution, ainsi que Bergson l'a dénoncé dans *La Pensée et le Mouvant*. De ce fait, l'existence de lois en Histoire

²³ Ainsi parlait Zarathoustra (partie III, « Le convalescent »).

serait la négation même de l'Histoire, devenant une simple répétition cyclique sans imprévu ni innovation. Or, l'imprévisibilité tient à la contingence des faits étudiés, ainsi que l'énonce Maurice Merleau-Ponty. Opposé à l'idée d'une téléologie dans l'Histoire, il avance la notion de contingence (autour du marxisme, in *Sens et non-sens*), qui se déploie à deux niveaux. Le premier tient du fait que l'homme est l'acteur principal de l'Histoire, et l'histoire ne se répète pas, ainsi que Hegel ou Marx l'ont reconnu²⁴. Paul Ricœur précise aussi que, par définition, l'événement est « ce qui n'arrive qu'une fois »²⁵. Le second niveau de contingence résulte de ce que l'homme est aussi observateur de l'Histoire. L'explication historique a besoin de faire référence à des jugements, des évaluations, qui peuvent différer d'une période à une autre, et d'un observateur à un autre : un fait similaire n'aura donc pas toujours le même effet, parce qu'il ne sera pas toujours jugé de la même manière. C'est pourquoi plusieurs historiens rejettent le modèle Hempel de l'explication historique fondée sur la méthode déductive et optent pour le modèle Dray axé sur la narration et la compréhension des actions et des intentions humaines, jugées rationnelles. Dès lors, une telle rationalité peut-elle amener à réviser le jugement sur l'Histoire, et la ranger parmi les sciences ?

L'Histoire, une science dotée de lois

La problématique question du rapport de l'Histoire à la science pose la question du sens de l'Histoire, dans la mesure où l'interrogation sur l'existence de lois de l'Histoire amène une réflexion morale sur la nature de l'être humain. En effet, l'existence de lois de l'Histoire s'inscrirait dans le principe d'un sens de l'Histoire, entendu comme une logique, où une raison guide le cheminement, ce qui induit l'idée d'un progrès de l'Homme, une capacité à s'amender et progresser. Pourrait-il alors y avoir un sens de l'histoire même en l'absence de lois de l'Histoire ? Et l'idée d'un sens ne permettrait-elle pas également d'établir que l'Histoire, même dépourvue de lois, n'est peut-être pas une suite de hasards pour autant ?

L'Histoire est-elle une science ?

La question est disputée. Partant de l'absence de lois (*supra*), le refus de toute scientificité à l'Histoire est somme toute logique. Néanmoins, cette conclusion n'a pas fait l'unanimité, puisque la définition même de la science n'est pas reconnue comme univoque. En France, l'appellation de « sciences humaines », à l'origine, avait été réservée à la sociologie et la psychologie. Peut-elle être étendue à l'Histoire, modifiant alors les conditions d'examen de notre problématique ?

Le refus d'une science historique

Le déni de scientificité de l'Histoire s'appuie sur plusieurs points, à commencer par le problème de l'unicité des faits, déjà entrevu *supra* au sujet des lois de l'Histoire. Karl Jaspers écrit que, « pour être historique, il faut que le phénomène particulier soit unique, irremplaçable, non réitéré ». Or, selon la célèbre maxime d'Aristote « il n'y a de science que du général »²⁶, ce qui amène Cournot à refuser de considérer qu'histoire et science puissent

²⁴ Hegel estime que chaque situation, à chaque époque (et comme elle) est particulière, et qu'il n'y a donc pas de répétition à l'identique, au fil des temps : *La raison dans l'histoire, introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, 10/18 et Plon, 1905, trad. K. Papaloannou, pp. 36 et s. Commentant Hegel avec ironie, Marx écrit que les événements se produisent toujours deux fois, mais « la première fois comme tragédie, la deuxième comme farce », ce qui induit donc une absence d'identité absolue, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, 1852, Paris, Editions sociales, « Classiques du marxisme », 1969, p. 15.

²⁵ *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1983, t. 1, p. 139.

²⁶ *Seconds Analytiques*, Livre 1, 31, Paris, Vrin, 1979, pp. 146-148.

être assemblées, tant leurs objets d'étude diffèrent. L'action collective humaine produit des effets radicalement contingents, non seulement à cause de la liberté, mais aussi de la complexité des conséquences et croisements de chaque événement²⁷. La postérité d'une telle analyse fut longue. Se basant sur ce constat, et comme le retrace Robert Mandrou²⁸, la sociologie et la psychologie sociale ont, un temps, mis en question l'histoire en tant que science. La modélisation opérée par les sociologues inclut le temps comme paramètre, et le structuralisme de Lévi-Strauss et de Foucault a vu l'histoire comme une « lecture de l'accidentel ». S'il y a un modèle universel, l'histoire est alors le récit de la spécificité accidentelle de chaque peuple ou société. Le récit du hasard, finalement. Il résulte du rapprochement de ces théories qu'il faudrait donc logiquement exclure l'histoire de la catégorie des sciences, puisqu'elle traite de faits singuliers. C'est aussi la position de Schopenhauer, selon lequel « l'histoire est une connaissance, sans être une science, car nulle part elle ne connaît le particulier par le moyen de l'universel, mais elle doit saisir immédiatement le fait individuel, et, pour ainsi dire, elle est condamnée à ramper sur le terrain de l'expérience »²⁹. Cependant, cette critique repose sur le présupposé que le modèle de la scientificité est fourni par les sciences de la nature, en particulier la physique, selon lesquelles un énoncé scientifique doit être vérifiable expérimentalement, décrire des mécanismes causaux exprimés sous forme de lois, permettre la prévision de l'occurrence d'un phénomène dans un contexte spécifique.

Plus gênant est le problème de la subjectivité du chercheur, que Max Weber a voulu dépasser en créant les idéaux-types. Une science est basée sur une connaissance objective, et donc sur un rejet de la subjectivité, ou au moins sur le souci de la contrôler. Pour pouvoir soutenir que l'histoire est une science, il faudrait établir son objectivité. Or, si l'Histoire est la science du passé humain, elle comprend aussi une intervention subjective, du fait du présent qu'y mêle l'historien. Et cette inéluctable subjectivité met en cause la prétention même de l'Histoire à la scientificité. En effet, le récit du passé que donne l'historien doit s'en tenir aux faits « tels qu'ils sont », autrement dit, l'historien se doit d'être absolument neutre et s'effacer derrière les faits. Ainsi, dit Fénelon « le bon historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays »³⁰. C'est aussi le "vœu de chasteté" que faisait Fustel de Coulanges, précurseur de la pratique historique moderne, et dont la méthode se résume en trois points : « étudier directement et uniquement les textes dans le plus minutieux détail, ne croire que ce qu'ils démontrent, écarter résolument de l'histoire du passé les idées modernes qu'une fausse méthode y a apportées »³¹. Or, cette neutralité est impossible, et un tel historien n'existe pas. Comme tout observateur, l'historien est inévitablement le produit d'un contexte social (incluant une culture, une éducation) et d'une époque dont l'influence se retrouvera dans la façon dont il analysera les faits historiques. Certes, depuis Thucydide, les historiens tentent d'atteindre la plus grande objectivité et rigueur en se fondant sur des preuves et pas seulement sur des récits. Ainsi, les positivistes Langlois et Seignobos ont fait progresser leur discipline en soumettant les documents à la critique sur leur authenticité, puis sur leur interprétation. Cependant, si l'historien effectue un traitement scientifique des documents, sa présentation est ensuite fondée sur une interprétation (subjective), qui ôte le caractère de science à son récit. C'est ce

²⁷ *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, 1851.

²⁸ « Statut scientifique de l'Histoire », art. cit., pp. 470 et s.

²⁹ *Le Monde comme volonté et comme représentation*, trad. A. Burdeau, Paris, P.U.F., 1966, pp. 1179-1180.

³⁰ *Projet d'un Traité sur l'histoire*, 1714.

³¹ "Nous voudrions voir planer l'histoire dans cette région sereine où il n'y a ni passions ni rancunes ni désirs de vengeance. Nous lui demandons ce charme d'impartialité parfaite qui est la chasteté de l'histoire", Préface de *La Monarchie franque*, in *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1888.

que Hegel avait remarqué en distinguant l'histoire originale (immédiate, donc sans recul et induisant donc la subjectivité de l'historien qui la décrit) de l'histoire réfléchissante ou l'histoire philosophique.

Plus, le rôle de l'historien est de comprendre et expliquer les actions d'autres hommes : cette subjectivité est non seulement inévitable, mais nécessaire pour l'aider à saisir dans le temps la vie de nos prédécesseurs. C'est parce qu'il est humain (avec ce que cela comporte d'aléas subjectifs) qu'il peut comprendre et retracer la vie et l'œuvre d'êtres humains précédents.

Même en admettant ce principe, il n'en reste pas moins que l'idée de raconter les faits « tels qu'ils sont », les faits « bruts », est contestable. L'historien en effet n'est jamais en présence des faits : ceux dont il s'occupe appartiennent au passé et il ne peut y accéder que par des traces, qu'elles soient matérielles (vestiges, monuments, outils, objets usuels, etc.) ou écrites (archives, documents administratifs et politiques, registres, lettres, journaux, mémoires, etc.). Ces témoignages sont à la fois partiels (souvent incomplets et lacunaires) et provenant d'acteurs (du passé) eux-mêmes subjectifs. Le problème est tel que, même en admettant que l'historien puisse être contemporain des faits (et on n'entrera pas ici dans une autre controverse, celle du rapport entre historien et journaliste), il ne pourrait pas avoir un accès direct aux faits bruts et objectifs « tels qu'ils sont », car le rapport d'un événement contemporain est lui aussi l'expression d'un point de vue. Autrement dit, on n'a jamais accès à un « fait brut ». Enfin, puisque les historiens visent à établir une vérité en distinguant le vrai du faux, cela implique qu'ils se doivent d'éliminer ce qui, dans les témoignages, est de l'ordre de l'imaginaire, mais aussi de l'ordre du mensonge. Pour cela, les historiens se livrent à un travail critique de tri, d'examen des traces du passé. Une telle sélection, inévitablement, est sujette à caution, et suspecte de subjectivité. Le choix de l'axe méthodologique est donc loin de faire consensus. Bref, que ce soit sur le fond ou sur la forme, il n'est point dans l'Histoire de cette objectivité qui semble pourtant le propre de la science.

Cependant, la moindre des ruses de l'Histoire ne serait pas de se limiter aux apparences et aux conclusions trop rapides. La logique comporte plusieurs niveaux de lecture, et il n'est pas certain que la conclusion première sur la scientificité de l'Histoire soit la seule, voire la « vraie ».

L'Histoire est une science

Reprenant les arguments examinés *supra*, d'autres courants de pensée affirment que l'histoire est bien une science, en ce qu'elle obéit au principe d'un déterminisme redéfini (rien n'arrive sans cause(s)), et qu'elle peut être objective. Cette dernière affirmation mérite qu'on s'y attarde, d'abord quant à son principe, ensuite en ce qui concerne la méthodologie utilisée par cette discipline.

L'argument-massue de la subjectivité a notamment été revisité par Paul Veyne³². Pour en balayer le reproche, il estime que c'est justement la subjectivité de l'historien qui fait l'événement. Il n'y a pas d'événement en soi, et tout peut être considéré comme historique : « Les événements ne sont pas des choses, des objets consistants, des substances ; ils sont un découpage que nous opérons librement dans la réalité, un agrégat de processus où agissent et pâtissent des substances en interaction, hommes et choses. Les événements n'ont pas d'unité naturelle ; on ne peut, comme le bon cuisinier du Phèdre, les découper selon leurs articulations véritables, car ils n'en ont pas ». Si l'événement historique n'existe pas tel quel en dehors de nous, c'est qu'il dépend d'une certaine *intrigue*, d'un certain itinéraire par lequel il

³² Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Points Histoire, Seuil, 1971, pp. 57- 98.

prend sens³³. Dès lors, puisque rien n'est en soi historique, tout est alors historique : tout ce qui est survenu est digne de l'histoire, et le « non évènementiel » n'est que « l'historicité dont nous n'avons pas conscience comme telle ».

Le constat est identique pour les contempteurs et les défenseurs de la scientificité de l'Histoire : celle-ci est foncièrement subjective. Mais là où les premiers y voient l'argument majeur de refus de la scientificité, Veyne et quelques autres y voient le critère établissant une science particulière. Spécifique, certes, mais science à part entière... à condition donc de ne pas s'en tenir à une définition de la science uniquement fondée sur les sciences de la nature.

Veyne explique parfaitement cela quand il estime que deux possibilités s'offrent à l'historien : soit les documents lui permettent de conclure directement à la cause d'un certain fait, soit ils ne lui indiquent rien. Dans ce dernier cas, l'historien doit formuler une hypothèse explicative, ce qui suppose de mettre à distance ses propres façons de penser, sa subjectivité, ses réactions spontanées ; mais surtout de fournir un effort de subjectivité, c'est-à-dire qu'il doit essayer de ressaisir les motivations des acteurs du passé, et pour cela sympathiser avec eux au sens (étymologique) « de sentir avec eux ». Ce qui justifie cet effort est un postulat fondamental : il est toujours possible (au moins en droit) à l'historien de comprendre les motifs des actions humaines, même de celles qui ont eu lieu en des temps et des lieux très reculés. L'historien Collingwood va jusqu'à considérer que cet effort de compréhension est la tâche *essentielle* de l'historien³⁴. Cet effort subjectif n'est pas nécessairement dénué de rigueur méthodologique : l'historien propose des hypothèses explicatives qui doivent se montrer cohérentes avec ce que l'on sait par ailleurs de la période étudiée. C'est d'ailleurs sur cette cohérence qu'insistent Lucien Febvre et Marc Bloch, cofondateurs en 1929 des *Annales d'histoire économique et sociale*. Contre une conception de l'histoire jugée superficielle et sclérosée, centrée sur les "grands hommes" et les événements ponctuels, les historiens de l'école des *Annales* sont partisans d'une histoire globale, fondée sur l'étude approfondie des phénomènes sociaux, économiques et culturels. C'est ce qui amène Fernand Braudel à distinguer les trois temps de l'histoire : un temps géographique (longue durée), un temps social (moyenne durée) et un temps individuel (courte durée). L'explication historique consiste alors non pas à spéculer sur les motivations des agents, mais à montrer comment l'intégration de ces trois temps rend intelligible une situation historique par l'interaction d'éléments de conjoncture (cours et moyen termes) et de structure (long terme) sur les plans économique, social et culturel. Aussi l'école des *Annales* insiste-t-elle particulièrement sur l'hypothèse théorique autour de laquelle s'organise la synthèse explicative : "*L'historien ne fouille pas le passé "comme un chiffonnier en quête de trouvailles", mais part avec en tête une hypothèse de travail à vérifier. [...] Le fait en soi, cet atome prétendu de l'histoire, où le prendrait-on? L'assassinat d'Henri IV par Ravallac, un fait ? Qu'on veuille l'analyser, le décomposer en ses éléments [...] : comme bien vite on verra se diviser, se décomposer, se dissocier un complexe enchevêtré... Du donné ? Mais non [...] de l'inventé et du fabriqué, à l'aide d'hypothèses et de conjectures, par un travail délicat et passionnant*"³⁵. De tout ceci, l'historien conclut que l'histoire comme discipline a manifestement un caractère scientifique et objectif : elle procède avec méthode, et vise à établir une vérité. L'intervention de la subjectivité de l'historien ne remet pas en cause cela, tant qu'elle est contrôlée et s'appuie sur une méthode. Elle est même l'unique moyen d'atteindre cette vérité.

³³ Il s'oppose donc à l'idée qu'en dehors de nous il existe des événements, un itinéraire historique réel, et que l'historien qui fait bien son travail doit retranscrire avec objectivité (thèse de Hegel).

³⁴ R.G. Collingwood, *The idea of History*, 1946.

³⁵ Lucien Febvre, « Examen de conscience d'une histoire et d'un historien », in *Combats pour l'Histoire*, Paris, 1952, Librairie Armand Colin, 1992, p. 19.

On voit donc établi le rapport évident entre la question de la subjectivité et la méthodologie historique. L'historien ne dit pas ce qu'il veut à propos du passé : en ce sens, l'histoire comme les autres sciences se place résolument dans le champ de la rationalité. Elle cherche les preuves et vise la vérité. Pour Veyne, le champ d'étude est objectif, ainsi que toutes ces intrigues. Ce champ évènementiel est *vrai* au sens où il *existe* : il est objectif. Ce qui n'est pas objectif c'est l'itinéraire - encore est-il une réelle possibilité qui s'impose à l'historien, dont le travail repose sur une méthode scientifique rigoureuse : il part d'un problème ou d'une question, énonce une hypothèse et construit une théorie qu'il cherchera à vérifier par l'étude critique des documents. L'interprétation historique fondée sur l'établissement des faits à partir des sources pourra toujours être réfutée ou confirmée par d'autres historiens. Le savoir historique est donc un ensemble de connaissances vérifiées et vérifiables en perpétuelle évolution. En est-il autrement dans les autres sciences ?

Ne se contentant pas de défendre la scientificité de l'Histoire sur le terrain (balisé par les sciences exactes) des sciences humaines cherchant une légitimité, Veyne porte l'attaque sur le domaine même des sciences exactes, en ce qu'elles ont jeté leur autorité sur la définition globale des sciences. Il revient sur la comparaison entre les sciences de la nature et l'histoire, et conteste la grille d'analyse qui avait fait écarter la scientificité de l'Histoire. Pour ce faire, il estime que l'opposition entre les faits historiques (vus comme uniques) et les faits physiques (réguliers et révélant des lois) est factice : la façon dont les faits physiques se déroulent n'est pas moins unique dans l'espace et le temps³⁶. Il récuse toute opposition trop simpliste entre histoire humaine et histoire de la nature : l'histoire de la nature aussi porte sur le spécifique (étude de telle partie du monde à telle époque, etc.). Le concept de réfutabilité, dans les sciences de la nature, a servi l'accès de l'Histoire au rang de science : cela nuance la croyance en l'existence de lois universelles, qui distinguait les sciences de l'homme et celles de la nature. Par exemple, la gravitation universelle (théorisée par Newton) est remplacée par la relativité générale, mais reste considérée comme « approximation suffisante » (et donc utilisée). A ce sujet, Popper a également démontré l'unité de méthode des sciences théoriques de la nature et de la société : « les méthodes utilisées par ces sciences se réduisent toujours à l'explication causale déductive, à la prédiction et à la vérification »³⁷. Or, ces trois processus méthodologiques ont une même structure logique ; la méthode de vérification repose sur une sélection (élimination des hypothèses ne résistant pas aux épreuves, mais la confirmation n'est jamais une preuve positive définitive), et la formulation d'une hypothèse est une question personnelle, et non scientifique : seule la vérification est du domaine scientifique. Tout cela vaut aussi bien pour les sciences sociales que pour les sciences naturelles. Cette thèse de l'unité de méthode des sciences peut donc aussi être étendue (avec quelques réserves) au domaine des sciences historiques, puisque l'histoire utilise la même méthode d'explication que les sciences théoriques. La seule nuance, selon Popper, est que les sciences théoriques « se préoccupent principalement de découvrir et de vérifier des lois universelles » alors que « les sciences historiques admettent tous les types de lois universelles et se préoccupent exclusivement de découvrir et de vérifier des affirmations singulières »³⁸. Enfin, l'histoire est sélective : le point de vue choisi pour opérer la sélection des matériaux peut être exprimé sous forme d'hypothèses vérifiables, mais le plus souvent, ce n'est pas le cas : on a alors affaire à une « interprétation historique »... et l'erreur des historicistes est de traiter ces interprétations comme des théories, et prendre pour des confirmations ce qui n'est qu'interprétation, et qui n'a jamais prétendu à être autre chose.

³⁶ Article « Histoire », *Encyclopedia Universalis*, corpus 11, p. 464.

³⁷ *Op. cit.*, pp. 129 et s.

³⁸ *Op. cit.*, p. 141.

Rejetant l'assimilation de la « science » à la science physique, ces analyses rappellent que la science est plurielle, et que les modèles d'explication scientifique varient d'une science à l'autre. Pour Veyne, toute science ayant une dimension sociale (à son origine, et dont elle se dégage ensuite), l'histoire a droit au titre de science, comme la chimie ou l'astronomie. Il réintroduit également le récit, position ensuite adoptée par Michel de Certeau³⁹ et l'historien britannique Lawrence Stone⁴⁰. La biographie, la chronologie (notamment avec l'étude de l'événement), l'histoire politique (très délaissée par l'école des *Annales*, qui la voyait comme subjectiviste, anecdotique, événementielle, individualiste) sont également réhabilitées. Preuve de l'enracinement du caractère scientifique de l'histoire, son rapport à la science évolue et se redéfinit mais n'est pas remis en cause.

Le retour de l'histoire politique (fondée sur le postulat que les choix politiques ne sont pas uniquement le résultat des rapports économiques) est donc une rupture avec le déterminisme socio-économique issu du marxisme, et donc un rejet de la théorie des lois de l'histoire : l'histoire peut garder un caractère scientifique, malgré sa dissociation avec la théorie principale des lois en la matière. Ce retour de l'histoire politique tient aussi au développement de la science politique, vue comme champ d'étude du « lieu de gestion de la société totale », qui fonde l'histoire politique comme histoire totale, ainsi que René Rémond l'a expliqué et revendiqué dans *Pour une histoire politique* (1988).

L'histoire est donc une science, mais une science d'un autre type que les sciences naturelles. Sa spécificité vient du fait qu'elle étudie les hommes dans le temps, qu'elle est une science du particulier et du général, de l'individu et du collectif et qu'elle échappe nécessairement au déterminisme, à l'observation directe et au raisonnement expérimental. L'objet humain implique des différences entre l'histoire de l'homme et l'histoire de la nature, mais pas de différences de méthode ; et si l'historien a depuis longtemps renoncé à chercher des lois de l'Histoire, il recherche toujours des régularités, des mécanismes. L'idée que les faits historiques soient uniques, singuliers et que toute explication historique doive se référer à un contexte spatio-temporel précis n'empêche aucunement la généralisation et n'invalide donc pas la conception scientifique de l'histoire. Si tous les faits sont uniques et ne se produisent qu'une fois, l'historien peut tout de même déceler des similitudes entre ces faits, et en tirer une intelligibilité supérieure. En réalité, chaque fait historique a sa part de contingence et sa part de régularité. L'historien est parfaitement en mesure de dépasser l'événementiel pour saisir le régulier et les structures sociales. L'Histoire n'est donc pas une pure suite de hasards.

L'Histoire n'est pas une pure suite de hasards

Puisque l'histoire existe bien comme science, il y a donc une suite ordonnée de faits susceptible d'être expliquée. Le hasard lui-même répond à des lois statistiques. Là où en apparence ne règnent que hasard et liberté, ne peut-on pas alors trouver des lois dans l'Histoire, au sens où Althusser évoquait les « noyaux de scientificité » de l'histoire ? L'évocation de l'historicisme a dévoilé le danger de la réfutation absolue de l'idée de lois de l'histoire : faire concevoir l'histoire comme une suite de désordres, de ruptures radicales entre les époques, une suite de particularismes sans liens entre eux d'une époque à l'autre, et donc n'amenant aucune vérité. Soit, au final, le triomphe absolu du relativisme, du scepticisme, du contingent. Cette question n'a été résolue qu'en partie par le fait que l'histoire soit une science d'un genre particulier. Subsiste l'interrogation quant à un sens de l'histoire. Elle est

³⁹ *L'écriture de l'histoire*, 1975.

⁴⁰ « Retour au récit ou réflexions sur une nouvelle vieille histoire », in *Le Débat*, 1980 ; cité par François Dosse, article « Histoire », in Sylvie Mesure et Patrick Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines*, op. cit., p. 542.

plus que controversée, mais l'intérêt réside ici en ce que la réponse permet de poser à nouveau mais différemment la question du rapport de l'Histoire aux lois.

L'Histoire a-t-elle un sens ?

L'Histoire ne se réduit pas à une série d'événements accidentels et rationnellement inexplicables. Nous avons vu *supra* que certains posaient la question de la fin de l'Histoire (autant comme but que comme terme). Dès lors, quel contenu donner à cette fin de l'histoire ? Pour Popper, il n'y a pas de sens à l'Histoire. D'une part, l'Histoire n'existe pas, au sens habituel donné à ce mot. En effet, on confond l'histoire du pouvoir avec celle de l'Humanité (qui devrait être celle de tous les hommes), or une telle histoire est impossible à faire. D'autre part, l'histoire, pas plus que la nature, ne peut nous imposer ce que nous devons faire : il n'y a pas de lois naturelles nous prescrivant nos actions, et les lois humaines, juridiques ou morales, sont du domaine de la convention. Une telle réflexion n'est pas anodine car l'affirmation du caractère inéluctable de la marche de l'Histoire ne pourrait-elle pas être invoquée pour justifier les pires atrocités sous prétexte qu'elles iraient "dans le sens de l'histoire" ? Quand Karl Popper attaque l'historicisme (*supra*), il vise en réalité toutes les idéologies qui prétendent connaître le sens secret de l'Histoire et en former une science. Il s'agit au premier chef du fascisme et du marxisme (héritier en cela de l'hégélianisme), qui brandissent la « nécessité historique » (comme d'autres, hier, la Providence) et « l'inévitable » comme justification de leurs actes. C'est le propre des régimes totalitaires au XX^e siècle que d'avoir voulu réaliser les lois de l'Histoire et faire advenir plus vite et plus fortement ce vers quoi l'Histoire humaine était censée tendre : Hitler s'est considéré comme l'exécuteur d'une loi implacable de sélection des races ; Staline a voulu amener plus vite la société sans classe et l'industrialisation massive. Ces idéologies appliquées constituent alors la négation de ce qui fait le propre de l'histoire humaine : une combinaison imprévisible de hasard et de liberté.

Le problème du sens de l'Histoire, ou plus généralement d'une philosophie de l'Histoire, est le rapport au temps. Comment pouvoir examiner l'Homme dans son passé, alors que nous sommes nous-mêmes situés dans un présent dont nous ne pouvons comprendre le sens qu'en connaissant ce passé, mais aussi en nous projetant dans le futur ? Une philosophie de l'Histoire peine à être envisageable, qui prétendrait donner le sens définitif et certain, du devenir historique, en le déduisant d'un principe nécessaire. Le présent ne pourra être réellement compris que lorsqu'il sera devenu le passé. Cela revient à dire que, pour être compréhensible, l'histoire du présent devrait précéder celle du passé, alors même que l'histoire de l'avenir devrait précéder celle du présent ! Faute que cela soit possible, une philosophie de l'Histoire, quelle qu'elle soit, fait *comme si* l'histoire était achevée, si bien qu'on puisse connaître à l'avance son aboutissement et son cours. L'homme moderne se caractérise par sa conscience historique, c'est-à-dire qu'il se représente tout ce qui l'entoure comme soumis au changement : qu'il s'agisse de la *réalité matérielle* (villes, paysages, objets, etc.) ou de la *réalité spirituelle* (idées, mœurs, institutions...). Face à ce changement, toujours susceptible de gêner l'être humain, l'idée d'un sens de l'Histoire apporte une signification à toute évolution. Mais de quel sens s'agit-il ? Cela induit aussi inévitablement le questionnement sur sa finalité... dont l'interprétation diffère selon les auteurs et les époques.

Liée au déterminisme (*supra*), la croyance en le sens de l'Histoire a pris le visage d'une foi en l'existence d'une « force supérieure » - appelée Dieu(x), Providence, Destin ou *fatum* - décidant des événements et les orientant selon un sens précis dont l'homme n'a pas conscience et dont il est l'instrument. L'origine de l'idée d'un sens de l'Histoire est due à l'émergence du christianisme, dont le caractère foncièrement historique réside en ce qu'il propose une vision historique de la destinée humaine, aussi bien sur le plan de l'existence

individuelle que sur celui de l'existence collective. L'existence humaine n'a pas une signification seulement temporelle : elle reflète une histoire inscrite dans le ciel, divine et surnaturelle par conséquent, de même que la nature est le reflet de la volonté divine. Saint Paul l'exprime dans son *Épître aux Romains* : les actions humaines (apparemment autonomes) s'organisent selon un plan caché de Dieu. Le temps du récit en rend les étapes : la Création, la Chute puis la Rédemption (de la mort du Christ jusqu'au Jugement dernier, qui marquera la fin de l'histoire terrestre). L'histoire est donc le récit du progrès de l'humanité vers son salut. Saint Augustin (*La cité de Dieu*) et Bossuet partagent l'approche paulienne. Pour Bossuet, il n'y a aucun hasard dans l'histoire, car si les hommes ne parviennent pas à comprendre le sens de l'histoire et son déroulement, c'est uniquement en raison de leur aveuglement et leur insignifiance⁴¹. Au XIX^{ème} siècle, Joseph de Maistre⁴² a actualisé cette analyse. Bref, dans cette logique, le croyant sait que l'histoire a un sens, et quel est ce sens, mais il subsiste un « mystère », car l'intégralité de l'histoire ne sera dévoilée et compréhensible qu'à la fin des temps. Nous nous retrouvons donc face à la même question que pour les « lois » : le sens existe, mais nous est inintelligible. Une telle ignorance ne pouvait résister à l'irruption de l'individu au centre de l'univers politique. Les Lumières allaient donner un nouveau sens à l'Histoire, plus conforme à la nouvelle puissance humaine. En postulant l'autonomie de l'individu, elles ont fait de lui le centre de l'univers politique et social. Promouvoir ainsi l'homme au rang d'acteur libre et autonome entraîne logiquement le réexamen de l'idée d'un cours organisé et pré-écrit de l'Histoire, sur lequel il n'aurait aucune prise. Comte, Marx et quelques autres ont alors donné une autre version du déterminisme, reposant sur le même principe de lois, mais écartant le surnaturel et le divin de l'explication pour leur substituer le système socio-économique.

C'est donc le progrès qui allait remplacer la volonté divine comme moteur et sens de l'Histoire. Une Humanité progressant sans cesse correspondit donc désormais à une vision de l'Histoire comme un processus continu orienté vers l'amélioration, même si parfois la marche ralentit ou prend une voie sans issue avant de rebrousser chemin et revenir sur la bonne route. Cette dernière idée s'avère finalement rassurante : elle garantit que, même face aux tragédies (qui peuvent faire douter), notre société persiste à aller, à long terme, vers une amélioration permanente. Cette vision du progrès s'explique aussi par le fait que si nous avons bien le sentiment d'être les acteurs de notre histoire (individuelle ou collective), nous n'avons pas toujours l'impression d'en être les auteurs qui en maîtrisent le cours. Comme pour le sens religieux, la notion de progrès permet alors de penser que, même si nous ne comprenons pas forcément ce qui survient à court terme, nous pouvons garder confiance dans un progrès futur à moyen ou long terme. L'idée que le cours de l'Histoire est un progrès semble s'imposer quand on considère le domaine de la connaissance ou celui de la technique : Pascal, dans sa *Préface sur le Traité du vide*, avance que l'homme, privé de connaissances initiales (à la différence des autres animaux), n'a d'autre choix que de développer lui-même son propre savoir. Les animaux en effet disposent dès leur naissance d'un savoir tout constitué qui leur permet de vivre (instinct), mais les hommes doivent tout apprendre et tout inventer, ce dont ils sont capables grâce à la raison. Ils peuvent conserver ce qu'ils apprennent, soit de manière individuelle grâce à leur mémoire, soit de manière collective *et historique* grâce aux livres, à

⁴¹ « Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en sa main ; tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là remue tout le genre humain (...) C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance (...) C'est faute d'entendre le tout que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières ». in *Discours sur l'Histoire Universelle*.

⁴² *Considérations sur la France*, 1797 ; *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, 1814 ; *Du Pape*, 1819.

l'enseignement, c'est-à-dire à la transmission culturelle, la mémoire collective. Ainsi, on peut selon Pascal comparer l'histoire de l'humanité à celle d'un homme unique qui apprendrait sans cesse, conception qui assimile le progrès à un processus unique, continu, régulier, cumulatif.

Or cette idée de progrès suppose que les buts, les intérêts des hommes aient toujours été les mêmes et le soient toujours ; c'est supposer que les hommes d'hier avaient les mêmes intérêts que nous, et que ceux de demain partageront nos buts. L'idée de progrès suppose enfin qu'il y a un temps de développement continu, une continuité cumulative. Par ailleurs, elle semble impliquer que ce qui vient *avant* dans l'Histoire est *inférieur*, et ce qui vient *après* est *supérieur*. Le caractère quelque peu simpliste de ce classement a été dénoncé, notamment, par Claude Lévi-Strauss⁴³ ou Pierre Clastres⁴⁴. Pour l'auteur de *Tristes tropiques*, il est difficile de croire que les progrès (certes éclatants) réalisés par l'humanité depuis l'origine, sont ordonnés en une série régulière et continue. Nous devons donc nous méfier de l'idée de progrès, qui ne fait peut-être que traduire notre point de vue sur l'Histoire : nous avons tendance à juger du progrès en prenant pour critère de ce progrès les intérêts qui sont actuellement les nôtres (ethnocentrisme). Nous retrouvons ici le problème déjà examiné avec le développementalisme.

Deux auteurs sont ici à considérer, pour assigner un sens et une définition au progrès. Selon Emmanuel Kant, la nature réalise un plan dans l'Histoire, à travers la liberté des hommes. Friedrich Hegel, lui, décrit le développement historique au moyen de la dialectique : l'Histoire universelle est la marche graduelle par laquelle l'Esprit se réalise et se connaît dans sa totalité. A travers son *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784), l'apport de Kant est marquant autant que son raisonnement est complexe. A priori sceptique sur un sens de l'Histoire, il s'y rallie mais sous l'angle de l'intuition, la croyance nécessaire, et non de la preuve. Pour lui, l'Histoire n'a pas de sens par elle-même : le sens de l'histoire est seulement un besoin de la réflexion, une création de l'Homme. Au premier abord, l'Histoire n'est que désordre et drames. Ensuite, au second examen, vient l'idée de recourir à la statistique : ce qui paraît dénué de règle quand on considère les sujets à part, pourrait bien être soumis à des règles quand il s'agit de l'espèce entière (ce que Condorcet avait démontré). Il faut donc raisonner à une échelle macroscopique (considérer l'Histoire dans son ensemble), et supposer une fin possible vers laquelle se dirigerait l'Histoire par le biais d'une finalité de la nature : la nature réaliserait malgré nous ce que nous échouons à faire advenir nous-mêmes. Kant parle d'une "ruse de la nature" dans l'histoire. On ne peut savoir ce que veut la nature, mais *tout se passe comme si* elle avait assigné à l'homme une certaine tâche, comme si elle l'avait produit à partir d'un projet secret : le progrès de la raison. Celle-ci ne lui a été donnée qu'en germe, et doit être cultivée, développée au fil d'un nombre indéfini de générations.

Donc, en s'appuyant sur un outil scientifique, ce projet de trouver une cohérence à l'histoire est possible et légitime. Toutefois, ces régularités ne donnent encore aucun sens ni aucune fin aux événements. Ainsi faut-il passer à un autre outil (de pensée), à une autre question : Kant, alors, se demande si un dessein de la nature ne se cacherait pas derrière les événements historiques, et permettant à des créatures n'agissant selon aucun plan propre d'avoir pourtant une histoire sensée. Cependant, le point final de l'histoire, qui lui donne un sens et qui la rend compréhensible, est seulement une hypothèse, mais cette supposition est nécessaire car l'histoire ne paraît être intelligible que si on suppose une sorte de dessein de la nature. Cette supposition d'une ruse de la nature n'est qu'une *Idée* (au sens de Kant, c'est-à-dire un outil

⁴³ *Race et histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1952.

⁴⁴ *La société contre l'Etat*, Paris, éd. de Minuit, 1974.

pour rassembler et comprendre des faits disparates, mais non pour les expliquer réellement). Kant ne prétend pas connaître l'avenir : le sens de l'histoire est une exigence morale. Nous devons croire que la vie n'est pas insensée pour nous aider à agir en vue d'un progrès futur ; mais ce sens n'a rien d'une certitude, ni même d'une probabilité. De ce fait, l'idée d'un sens de l'histoire a exactement la même fonction, selon Kant, que le principe de finalité, qui stipule que la nature ne fait rien en vain. Si l'histoire ne progressait pas du point de vue moral, elle n'aurait alors aucun sens. Il convient donc de l'interpréter comme si les événements historiques conduisaient les hommes, à une échéance inconnue, à la réalisation de l'unité politique afin de faire cesser les guerres. La nature de l'homme ne se réalise en effet que dans une société des nations (unification politique de tous les peuples) : une société de droit, républicaine, ne semble possible que si elle n'est pas entourée d'Etats despotiques. Le dessein de la nature (but de l'histoire) est donc, comme chez Hegel, la réalisation de liberté et raison humaines, dont l'instrument est le gouvernement républicain. C'est du moins ce qu'il *faut* penser, car Kant ne dit pas que la nature est organisée ou finalisée, mais que c'est comme si elle l'était. Un tel postulat ne peut évidemment être démontré. On peut donc penser que l'histoire a un sens mais on ne peut pas en être certain. Paul Veyne va à peu près dans le même sens que Kant. Pour lui, si on veut que l'histoire ait un sens, c'est à nous de le construire et cela ne vaudra que pour nous, ce n'est pas quelque chose qu'on peut attribuer à l'Histoire. L'Histoire au sens de Hegel n'existe pas, car un événement n'a de sens que dans une intrigue, et le nombre de ces intrigues est indéfini : le cours de l'histoire ne peut par définition s'avancer sur une voie tracée, car l'itinéraire que choisit l'historien pour décrire le champ événementiel peut être librement choisi, et tous les itinéraires sont également légitimes (mais évidemment pas autant intéressants).

La vision de Hegel a été évoquée. Selon lui, toute philosophie de l'histoire admet quatre postulats : la réalité historique est objective et existe indépendamment des hommes ; l'histoire a un sens, une direction définie et une signification ; le temps est conçu comme une ligne droite allant à l'infini (temps linéaire : avec un début, et une fin) ; enfin, l'Histoire a une finalité, poursuit un but (donc, le temps est efficace, il nous mène vers une fin).

L'Histoire a donc un sens, et Hegel considère l'histoire comme réalisation de l'Esprit, qui correspond au progrès de la liberté et de la raison (c'est l'esprit qui est le sujet de l'histoire et se réalise au cours de l'histoire). Hegel reprend explicitement, dans *La raison dans l'histoire*, la notion de dessein divin : quand il affirme que c'est la raison qui gouverne le monde, il veut dire la même chose, mais de façon laïcisée. Rationnel et réel étant une seule et même chose, les faits historiques ne peuvent manquer d'être rationnels et de s'inscrire dans un plan intelligible. L'Histoire est donc la manifestation de la raison dans le cours des événements, la marche rationnelle et nécessaire de l'esprit universel qui prend conscience de lui-même dans l'humanité et se projette dans le devenir, selon le rythme dialectique ternaire : thèse, antithèse, synthèse.

Le processus se déroule par étapes, qui correspondent aux périodes historiques. Chaque période est marquée par l'idée dominante que l'humanité se fait d'elle-même à ce moment et qui n'est qu'une actualisation provisoire de l'idée suprême. Cette prise de conscience se fait par l'intermédiaire de peuples ou de civilisations qui sont successivement chargés d'une mission historique providentielle et qui sont tenus de l'accomplir fût-ce par la force brutale, en vue de régénérer l'humanité : ainsi la France impériale puis l'Allemagne après la chute de Napoléon Ier⁴⁵. La Raison à l'œuvre dans l'Histoire se sert des passions individuelles pour

⁴⁵ Dans ses *Principes de la philosophie du droit* (1821), il écrit que l'histoire mondiale est considérée comme succession de quatre empires : l'Empire oriental : type de domination Egypte pharaons (un seul est libre, le roi) ; le Monde grec : naissance de la liberté (les seuls exclus sont les femmes, enfants et esclaves) ; le Monde romain

atteindre son but : les hommes croient suivre leur volonté, alors qu'en fait, ils servent des desseins supérieurs (divins ou rationnels). La raison est intérieure au devenir historique (contrairement à l'histoire sainte) ; mais elle est aussi le devenir historique lui-même. Loin de la définition courante, elle n'est pas la capacité de compréhension, de distinguer le vrai du faux, bref de « raisonner ». Elle est ce qui se développe à travers l'histoire ; c'est une entité, et le réel lui-même (« ce qui est réel est rationnel et ce qui est rationnel est réel »).

On le voit, et sans surprise, l'important n'est pas qu'il y ait réellement un sens à l'Histoire (il serait de toute façon impossible à percevoir : pourquoi d'ailleurs n'aurait-elle qu'un seul sens, et non plusieurs directions dues à des causalités multiples ?). Ce qui importe ici, c'est bien plutôt la croyance en l'existence de celui-ci. L'intérêt est en fait l'utilité sociale de cette croyance, qui peut être l'un des ciments de la cohésion d'un groupe, dont les membres partagent la même conception en la matière. Cet exemple montre alors un autre aspect des rapports entre loi et histoire, obligeant à approfondir encore un peu la notion.

Il y a des lois dans l'Histoire

La réflexion doit ici se faire ici à deux niveaux. D'une part, et si l'on revient sur l'unicité et la singularité des faits historiques, ainsi que sur le fait que toute explication historique doive nécessairement se référer à un contexte spatio-temporel précis, force est de noter que cela n'empêche nullement les généralisations fondées sur le caractère répétitif de certains phénomènes. Dès lors, une telle récurrence rend-elle possible d'énoncer des lois probabilistes ? Si tous les faits sont uniques, en ce sens qu'ils ne se produisent qu'une seule fois, l'historien peut tout de même déceler des similitudes entre les faits historiques et en tirer une intelligibilité supérieure, notamment par l'énonciation d'une loi générale probabiliste. En ce sens, employer des *lois* pour expliquer un phénomène historique reviendrait plutôt à énoncer une *proposition générale* pouvant être vérifiée par des cas précis. Cette proposition n'aurait pas une valeur causale *déterministe*, mais plutôt une valeur causale *probabiliste*.

D'autre part, l'emploi du terme de « loi » ne fait pas ici référence aux lois régissant le cours de l'Histoire, mais à celles auxquelles l'historien fait appel. Issues d'autres disciplines, elles sont nécessaires pour expliquer les faits historiques. Ainsi, les lois en Histoire ne sont pas des lois spécifiquement historiques, puisque ces lois que l'Histoire fait jouer dans une explication sont empruntées à d'autres sciences pour mieux éclairer l'enchaînement des faits.

C'est à deux niveaux que l'on peut percevoir l'emploi de ces lois. En premier lieu, dans l'examen pratique du matériau historique, l'historien utilise les lois issues des autres sciences : statistiques, radioactivité, science des blasons (héraldique), études des inscriptions (épigraphie), étude des écritures anciennes (paléographie), étude des œuvres d'art et des monuments anciens (archéologie)... Ensuite, pour exposer alors sa théorie, il va faire appel aux découvertes de disciplines-sœurs. Il s'agit des lois d'ordre sociologique, comme le processus général : à toute période d'anarchie, quelle qu'elle soit, succède une dictature restaurant l'autorité de l'État⁴⁶. Il peut s'agir encore de lois d'ordre psychologique (notamment la constance de la nature humaine à travers le temps, l'analogie de l'homme présent avec l'homme passé, tous deux conduits par des mobiles semblables : intérêts, passions, idéal...), ou évidemment de lois d'ordre économique (ce que le marxisme a mis en lumière) ou

: naissance du droit privé, du droit subjectif, de l'individu ; et enfin le Monde germano-chrétien : tous sont enfin égaux et libres (Etat constitutionnel).

⁴⁶ Voir, par exemple Bertrand de Jouvenel, *Du pouvoir, histoire naturelle de sa croissance* (1945).

géographique, puisque les facteurs proprement physiques jouent un rôle non négligeable (ainsi dans la vocation maritime d'un pays insulaire comme l'Angleterre), etc.

Au terme de cette étude, peut-on dire que, au-delà des lois tirées d'autres sciences et appelées à l'aide dans l'étude de l'Histoire, la seule « loi » puisée de celle-ci serait notre capacité à tirer des leçons de l'Histoire ? Le devoir de mémoire, autant que les lois mémorielles⁴⁷ semblent répondre positivement, et constituer l'illustration d'une volonté de mettre à profit des enseignements de l'Histoire. Paradoxalement, cette définition officielle du sens de l'Histoire et de son contenu est le propre des régimes totalitaires, alors même que la vision libérale va dans le sens d'une disparition du nombre de ces états (dont la forme politique est jugée contraire à l'évolution de l'Humanité).

Bref, de même que l'homme tire des leçons de ses expériences passées, le genre humain prend conscience des tâches qu'il lui reste à réaliser en tirant enseignement de sa propre histoire. La thèse selon laquelle de telles leçons existent permettrait de répondre à la question : comment les grands hommes de l'histoire ont-ils fait pour réussir les coups d'éclat que celle-ci retient d'eux et qui ont fait leur grandeur ? La réponse ordinaire consistait à affirmer qu'ils ont su tirer parti des leçons de l'histoire, par une lecture attentive de ses mécanismes et de ses enseignements. Machiavel en est une illustration, puisant dans le passé les sources des conseils donnés au Prince, parce qu'il postule des invariants dans l'histoire⁴⁸. Or, ces exemples ne sont pas recevables, selon Hegel⁴⁹. Pour lui, les leçons de l'Histoire sont abstraites et inefficaces, et il doute que les humains profitent des leçons de l'Histoire. En effet, pour que la leçon tirée du passé soit utilisable, il faudrait que le présent voie se reproduire exactement la même situation. Or, l'unicité de chaque période rend impossible de pouvoir prétendre tirer d'elle des leçons. Les situations précédentes ne peuvent donc servir de référence⁵⁰. De plus, l'action est urgente, passionnelle et oppose la nécessité et la force du moment à un « pâle souvenir ». Dans l'urgence de l'instantané, une maxime générale est, non seulement une illusion, mais même un obstacle : elle propose, en effet, aux hommes politiques des solutions nécessairement inadaptées à la situation présente. Ce genre d'attitude puisant

⁴⁷ On citera entre autres les lois Pleven (1972), Gayssot (1990), Taubira (2001), le décret Bérégozov 1993 (modifié en 2005) ou la création de la Halde (loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004).

⁴⁸ "En réfléchissant sur la marche des choses humaines j'estime que le monde demeure dans le même état où il a été de tout temps; qu'il y a toujours la même somme de bien, la même somme de mal ; mais que ce mal et ce bien ne font que parcourir les divers lieux, les diverses contrées. D'après ce que nous connaissons des anciens empires, on les a tous vus déchoir les uns après les autres à mesure que s'altéraient leurs mœurs. Mais le monde était toujours le même", *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Avant-Propos au livre second, Pléiade, pp. 510-511.

⁴⁹ *La raison dans l'histoire, introduction à la philosophie de l'histoire, op. cit.*, pp. 36 et s.

⁵⁰ « On recommande aux rois, aux hommes d'État, aux peuples de s'instruire principalement par l'expérience de l'histoire. Mais l'expérience et l'histoire nous enseignent que peuples et gouvernements n'ont jamais rien appris de l'histoire, qu'ils n'ont jamais agi suivant les maximes qu'on aurait pu en tirer. Chaque époque, chaque peuple se trouve dans des conditions si particulières, forme une situation si particulière, que c'est seulement en fonction de cette situation unique qu'il doit se décider : les grands caractères sont précisément ceux qui, chaque fois, ont trouvé la solution appropriée. Dans le tumulte des événements du monde, une maxime générale est d'aussi peu de secours que le souvenir des situations analogues qui ont pu se produire dans le passé, une pâle souvenir est sans force dans la tempête qui souffle sur le présent; il n'a aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité. L'élément qui façonne l'histoire est d'une tout autre nature que les réflexions tirées de l'histoire. Nul cas ne ressemble exactement à un autre. Leur ressemblance fortuite n'autorise pas à croire que ce qui a été bien dans un cas pourrait l'être également dans un autre. Chaque peuple a sa propre situation, et pour savoir ce qui, à chaque fois, est juste, nul besoin de commencer par s'adresser à l'histoire », *ibid.*

dans un passé inadapté paralyse, au contraire, l'action du Génie historique, en l'empêchant d'inventer des solutions nouvelles. Pour Hegel, les « grands caractères » sont donc ceux qui, à chaque fois, ont trouvé la solution appropriée à un problème donné, la solution originale à une difficulté nouvelle, création de leur génie et de leur inventivité.

En matière de comportement personnel comme pour l'Histoire, il semble donc bien que seules des *tendances* puissent être observées, et ce quelque soit le sens qu'on donne au concept de loi. Serait-ce finalement la seule loi historique universelle ?